



communiqué de presse

29 novembre 2012

Le scrutin binominal : une solution soutenue depuis 2007 par *Elles aussi*

Nous nous réjouissons du projet gouvernemental présenté le 28 novembre. En effet, les élections territoriales, repoussées à 2015, verront probablement s'instaurer, au niveau des départements, le scrutin binominal : une femme et un homme candidats ensemble dans des cantons élargis. D'autant que depuis l'annonce en 2009 de la réforme territoriale par le précédent gouvernement, nous nous sommes adressées sans relâche aux instances gouvernementales et élues en leur suggérant d'adopter, au nom de la parité, ce type de scrutin que nous portons depuis de nombreuses années.

Pourquoi à Elles aussi ce choix du scrutin binominal ?

Tout d'abord parce que nous sommes des réalistes !

Force nous était de constater le profond enracinement du scrutin uninominal dans les mœurs politiques françaises. Les scrutins hérités de la tradition ont mené jusqu'ici dans une impasse la volonté paritaire. Notre pluralisme nous a permis, au-delà de nos divergences, de nous mettre d'accord sur ce qui nous apparaissait comme la seule issue possible.

Nous sommes également des modernistes et le découpage des cantons datant de l'époque des déplacements à pied ou à cheval nous semblait tout à fait digne d'être bousculé !

Le scrutin binominal répond de manière symboliquement forte à la conviction paritaire qui anime notre action depuis vingt ans : une gouvernance à l'image du 50/50 femmes/hommes de la condition humaine. De plus il « garantit l'égal accès des femmes et des hommes » aux assemblées élues.

Nous espérons donc vivement que le mode de scrutin adopté par les parlementaires garantira la parité pour les assemblées départementales.

Et qu'un débat analogue sera également lancé avant les prochaines législatives afin de remédier à la trop faible progression de la parité à l'Assemblée nationale et réaliser une parité de résultat.

Nous prenons acte également de l'avancée que constitue un scrutin de liste pour les communes de plus de 1000 habitants (un quart des communes), ce qui confortera la progression du nombre de femmes dans les petites communes et dans les conseils communautaires.

Nous rappelons que notre objectif est toujours le scrutin de liste dans toutes les communes, la parité dans les conseils communautaires et dans tous les exécutifs.